



Comité Départemental de Tir Sportif de Seine-et-Marne

Association régie par la loi de 1901, déclarée sous le n° W 77 2000 231 en date du 18 novembre 2008.
Préfecture de Melun 77000 - N° de Siret : 420 101 008 00019

COUPE de Seine et Marne 10m 2026 - 2027

Version 1 du 11 août 2026

1er TOUR

26 et 27 septembre 2026

STANDS	CHELLES Précision + Vit. + Std.	MONTEREAU (Samedi) Précision + Vit. + Std.	MORET (Dimanche Matin) Précision + Vit. + Std.	QUINCY-VOISINS Précision
	QUINCY	LE MEE	MONTEREAU	CHELLES
CLUBS	MEAUX	PROVINS	LE MEE	ATSMV
	BRIE	CHENOU	CHENOU	ANNET
INVITES	FAREMOUTIERS	MORET	PROVINS	SAINTS
		TPV	TPV	
		Tir uniquement le samedi	Tir uniquement dimanche matin	Tir uniquement samedi après-midi

2ème TOUR

07 et 08 novembre 2026

STANDS	CHELLES Précision + Vit. + Std.	MONTEREAU (Samedi) Précision + Vit. + Std.	MORET (Dimanche Matin) Précision + Vit. + Std.	QUINCY-VOISINS Précision
	FAREMOUTIERS	MONTEREAU	BRIE	CHELLES
CLUBS	QUINCY	CHENOU	MORET	MEAUX
	ATSMV	PROVINS	LE MEE	SAINTS
INVITES		LE MEE	TPV	ANNET
		BRIE	CHENOU	
		Tir uniquement le samedi	Tir uniquement dimanche matin	Tir uniquement samedi après-midi

3ème TOUR

13, 14 et 15 novembre 2026

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 10M				
	MONTEREAU	PRECISION	VITESSE	STANDARD
	sauf pour les Minimes et Benjamins (2ème année) dispensées de ce 3ème tour			

4ème TOUR

05 et 06 décembre 2026

STANDS	CHELLES Précision + Vit. + Std.	MONTEREAU (Samedi) Précision + Vit. + Std.	MORET (Dimanche matin) Précision + Vit. + Std.	QUINCY-VOISINS Précision
	QUINCY	LE MEE	MONTEREAU	CHELLES
CLUBS	BRIE	CHENOU	PROVINS	QUINCY
	ATSMV	MORET	CHENOU	ANNET
INVITES	FAREMOUTIERS	PROVINS	TPV	SAINTS
	MEAUX	TPV	LE MEE	
		Tir uniquement le samedi	Tir uniquement dimanche matin	Tir Uniquement samedi après-midi

Coupe Pistolet Vitesse et Standard

1	26 et 27 SEPTEMBRE 2026	MONTEREAU, CHELLES et MORET	(Montereau uniquement le samedi et Moret dimanche matin)
2	07 et 08 NOVEMBRE 2026	MONTEREAU, CHELLES et MORET	(Montereau uniquement le samedi et Moret dimanche matin)
3	13, 14 et 15 NOVEMBRE 2026	<u>CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 10m MONTEREAU</u>	
4	05 et 06 DECEMBRE 2026	MONTEREAU, CHELLES et MORET	(Montereau uniquement le samedi et Moret dimanche matin)

La finale se tirera à CHELLES le samedi 23 janvier (Pistolet, Standard et Vitesse) et le dimanche 24 janvier (Carabine) 2027

CARABINIERS ET PISTOLIERS NE TIRANT QUE LA PRECISION

Le tableau qui vous est proposé ci-dessus est une trame pour ceux qui ne font que la précision.

Un tireur ne faisant que de la précision (pistolet ou carabine) est invité à tirer dans les stands désignés.

En cas d'impossibilité, il pourra tirer sur un autre stand, sauf chez lui. Il veillera dans ce cas à prévenir le Conseiller Technique Départemental (CTD).

Les carabiniers sont comptés au 1/10, les pistoliers sont comptés au point entier et toujours en 40 coups pour tout le monde.

Nouveauté cette année, en plus des minimes F et G nous acceptons cette année le Benjamins F et G mais uniquement 2ème année. Ils ne tireront, comme les minimes, que les 3 tours clubs (pas à l'occasion des départementaux), et seuls les 2 meilleurs résultats leurs seront retenus.

PISTOLIERS TIRANT PRECISION/VITESSE/STANDARD ou AU MOINS 2 DE CES DISCIPLINES

Nous avons cette saison 3 clubs répartis sur le département entre le nord (Chelles) et le sud (Montereau et Moret) capables d'accueillir les pistoliers "multicartes" en nombre.

Par défaut, les épreuves Vitesse et Standard ne se tireront que sur ces 3 clubs. Pour ces épreuves, le club d'accueil est figé par le calendrier. Un tireur venant pour tirer Vitesse & Standard y tirera aussi sa précision dans le même club désigné par le calendrier.

Les pistoliers tirant les 3 disciplines seront tenus de respecter impérativement le calendrier édité et les lieux désignés pour tirer.

Attention: le club de Montereau ne recevra la coupe de Seine et Marne que le samedi toute la journée; en cas d'impossibilité le samedi, le club de Moret peut vous accueillir le dimanche matin en précision, mais également en standard et en vitesse. Le club de Chenou peut également "dépanner" en cas "d'urgence" en les contactant. Toute modification exceptionnelle devra recevoir l'aval du CTD en le contactant.

Exemple : Je suis pistolier de Meaux censé tirer le 2e tour précision à Quincy-Voisins, mais je fais aussi du standard, voir aussi de la vitesse.... Je choisis donc le club de CHELLES (à la même date) pour faire toutes les épreuves. Inscriptions en ligne sur les séries de CHELLES.

Et donc je suis pistolier de Montereau et Moret et je fais précision/standard/vitesse ou au moins 2 de ces disciplines, je tire donc mes

RAPPELS :

Les clubs du 77 ayant des tireurs 10m intéressés par une participation à la coupe de Seine et Marne et ne figurant pas dans le calendrier ci joint, sont bien entendu encouragés à inscrire leurs tireurs dans un des clubs d'accueil du calendrier aux séries désignées lors de l'inscription en ligne.

Les Minimes, et cette année les Benjamins 2ème année, peuvent participer (et sont invités à le faire) dans le classement jeunes. 2 tours sur les 3 possibles pour eux seront suffisants pour le classement.

Les seuls tireurs autorisés à tirer chez eux sont ceux qui :

Font partie d'un club organisateur ET qui assurent l'organisation et l'accueil des tireurs participant à la coupe ce jour là. Au maximum 2 par club organisateur.
(les organisateurs non tireurs ne sont pas inclus dans ce quota de 2 personnes)

